



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de

BEUIL

Alpes-Maritimes

AR Prefecture

006-210600169-20230404-2023_01_06-DE
Reçu le 07/04/2023

~~Le mardi quatre avril deux mille vingt-trois, à 19 heures~~ 00, Salle du Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 29.03.2023

Étaient présents : M. Roland GIRAUD, Maire, M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Noël MAGALON, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal,

Absents : Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal

Représentés : Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 31/03/2023, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE aux termes d'une procuration en date à Beuil du 04/04/2022.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°02.2023

DELIBERATION N°06 - RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE AU CREDIT AGRICOLE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour améliorer le fonds de roulement de la commune, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie.

Le Crédit Agricole a fait la proposition suivante :

Plafond : 150 000 €

Plafond renouvelé à hauteur de : 100 000 €

Durée : 12 mois à compter de la mise en place du plafond

Taux facturé : Euribor 3 mois moyenné flooré à 0%+ marge à 0.70 % - *Les intérêts du mois en cours sont facturés au taux Euribor 3 mois moyenné du mois précédent flooré à 0 %+ marge*

→ *Dernier Euribor 3 mois moyenné connu (février 2023) 2.638%, soit un taux facturé de 3.338 % pour une utilisation de la ligne de trésorerie au mois de mars 2023*

Base de calcul des intérêts : 365 jours

Facturation trimestrielle des intérêts, en fonction de l'utilisation.

Commission de confirmation : 0.30% du plafond soit 300 €

Déblocage des fonds : au gré des besoins de trésorerie dans la limite du plafond autorisé

Montant minimum d'un tirage : 20 000 €

Modalité de mise à disposition des fonds :

→ Mise à disposition par virement télégraphique gratuit (dit VGM) à partir de 20 000 €, sur simple réception d'un courrier ou d'une télécopie

Transmission de la demande un jour ouvré, avant 9h00 pour une mise à disposition des fonds le jour même avec la date de valeur du jour.

Facturation de 10 € par tirage si le montant du VGM est inférieur à 20 000 €

006-210600169-20230404-2023_01_06-DE

Reçu le 07/04/2023

Remboursement anticipé : possible à tout moment sans pénalité avec reconstitution du plafond.

Parts sociales : NEANT

Commission de non utilisation : offerte

Frais de dossier : offerts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de renouveler la ligne de trésorerie de 100 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- Décide d'affecter le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées au fonds de roulement de la Commune,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts.

VOTES :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire

**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes**

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BEUIL' at the top, a central emblem, and the number '06470' at the bottom. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.